

ARRETE DU MAIRE**Du 26 février 2025****mise en demeure de faire réaliser l'évaluation
comportementale d'un chien mordeur et faire
place un chien mordeur sous surveillance
vétérinaire**

Le Maire de la Ville de TONNEINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article L.211-14-2 imposant au propriétaire du chien mordeur de le soumettre, pendant la période de surveillance, à l'évaluation comportementale mentionnée à l'article L.211-14-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU la liste départementale des vétérinaires sanitaires volontaires et agréés pour les évaluations comportementales, établie par arrêté préfectoral,

VU la déclaration des faits de morsure le 25 février 2025, par le chien de race Staffordshire Terrier Américain – mâle – robe bleu panache blanc, nommé « Okan Guerrier Divins du Tarn », nom d'usage « Okan », portant la puce N° 250269802886864, de catégorie 2, inscrit au LOF, et appartenant à Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan, né le 24 novembre 1998 à Paris (12), domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle – 47400 TONNEINS, sur la personne de Madame PALUDETTO Maria, domiciliée 5 impasse Charles de Gaulle - 47400 TONNEINS – téléphone 05.53.20.46.17,

Vu la constatation de la Police Municipale de Tonneins, que le grillage séparant le jardin du 26 boulevard Charles de Gaulle et le jardin public présente des trous permettant au chien nommé Okan de s'échapper.

VU l'absence de permis de détention de chien dangereux pour le chien Okan, Américan Staffordshire Terrier inscrit au LOF et donc considéré au vu de la loi susvisée comme un chien de deuxième catégorie et que ce chien est effectivement détenu par Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan, né le 24 novembre 1998 à Paris (12), domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle – 47400 TONNEINS

Vu le Rapport n° 0125022025 de la Police Municipale, constatant le défaut de permis de détention, le défaut de vaccination anti rabique et le défaut de fiabilité de l'enceinte de la propriété de Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan, né le 24 novembre 1998 à Paris (12), domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle – 47400 TONNEINS

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures conservatoires adéquates afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique et à celle des personnes, et de soumettre le chien Staffordshire Terrier Américain mâle dénommé « Okan », N° de puce 250269802886864, propriétaire AHRAOUI CASTRO Malwan, domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle, 47400

TONNEINS, à une évaluation comportementale prévue par le Code Rural, ainsi qu'à une surveillance rage prévu par le code rural et de la Pêche Maritime.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 047-214703100-20250226-ARR_2025_046-AI

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan,, domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle, 47400 TONNEINS, est mis en demeure de faire procéder immédiatement à la surveillance vétérinaire pour rechercher un éventuel risque de transmission de la rage , sur son chien Staffordshire Terrier Américain mâle dénommé «Okan », N° de puce 250269802886864250269604860797, imposée aux chiens mordeurs par le Code Rural et de la Pêche maritime (articles L.211-14-1 et l'article L.211-14-2). Cette surveillance consiste, pour le propriétaire de l'animal, à faire réaliser 3 visites de celui-ci par le même vétérinaire sanitaire : dans les 24 heures suivant la morsure ou la griffure, le 7ème jour suivant la morsure ou la griffure et le 15ème jour suivant la morsure ou la griffure.

ARTICLE 2 - Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan,, domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle, 47400 TONNEINS, est mis en demeure de faire procéder immédiatement et pendant la période de surveillance vétérinaire, sur son chien Staffordshire Terrier Américain mâle dénommé «Okan », N° de puce 250269802886864250269604860797, à l'évaluation comportementale imposée aux chiens mordeurs par le Code Rural et de la Pêche maritime (articles L.211-14-1 et l'article L.211-14-2).

Cette évaluation comportementale ne peut être réalisée que par un vétérinaire inscrit sur la liste départementale fixée par arrêté préfectoral (liste remise en main propre au propriétaire du chien Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan, né le 24 novembre 1998 à Paris (12), domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle – 47400 TONNEINS).

ARTICLE 3 – Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan, domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle, 47400 TONNEINS, est mis en demeure de prendre les mesures nécessaire, afin que son chien Staffordshire Terrier Américain mâle dénommé «Okan », N° de puce 250269802886864, ne soit pas en divagation sur la voie publique. Notamment, il devra renforcer l'enceinte de sa propriété afin que son animal de s'échappe plus.

ARTICLE 4 – Les frais afférents aux opérations décrites dans l'article 1 du présent arrêté y compris les éventuels frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire, seront directement mis à la charge du propriétaire du chien, Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan, domicilié 26 boulevard Charles de Gaulle, 47400 TONNEINS.


ARTICLE 5 – Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan est tenu d'informer dans les meilleurs délais le Maire de TONNEINS, de l'identité du vétérinaire qu'il a choisi sur la liste départementale mentionnée. Monsieur AHRAOUI CASTRO Malwan est invité à faire connaître au plus tôt et au maximum dans le délai de huit jours à compter de l'examen du chien les résultats de l'évaluation comportementale, au Maire de TONNEINS.

ARTICLE 6 – Le Maire de TONNEINS, le Commandant de la Gendarmerie de TONNEINS, Le Chef de Service de la Police Municipale de TONNEINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire du chien précité et/ou à son détenteur.

Une copie sera transmise au Préfet de Lot-et-Garonne.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 
Tribunal Administratif de Bordeaux
ID : 047-214703100-20250226-ARR_2025_046-AI

Fait à TONNEINS, le 26 février 2025

Le Maire,

Dante RINAUDO